





# Contexte de la quantification des émissions de GES

- Conformément l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, VM MATERIAUX a réalisé son **Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre** sur ses deux activités : ATLANTEM (menuiserie) et VM DISTRIBUTION (négoce)
- Le Bilan a été réalisé sur l'exercice **2011**
- Ce travail d'inventaire a été réalisé selon le [Guide méthodologique du ministère du Développement durable](#). L'approche de consolidation choisie sur le périmètre réglementaire est l'approche **Contrôle DETENU**
- Ce support présente les résultats obtenus et les axes de réflexion visant la diminution des émissions.

## SYNTHESE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

- 1) Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour **tous les 3 ans**. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012 et transmis par voie électronique au préfet de la région où la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire Français.
- 2) Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de **500 personnes pour la France métropolitaine**.
- 3) Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables.
- 4) Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.
- 5) Le bilan et ses mises à jour sont rendus publiques et mis à disposition.
- 6) Les estimations des réductions d'émissions de GES associées au financement de projet de compensation volontaire ne peuvent pas être déduites du bilan d'émissions de GES.



# Nos résultats

Les émissions sont réparties de la manière suivante :

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS SUR LE SCOPE RÉGLEMENTAIRE : 1 COMMUNICATION DISTINCTE PAR SIREN					
N° SIREN		340137736			
Données					
Type de donnée(liste déroulante)	Somme de kg eq. CO2	Somme de kg CO2	Somme de kg CH4	Somme de kg N2O	Somme de kg autres gaz
ATLANTEM Emissions_sources_fixes_de_combustion	556122,9	544631,1	49,3	24,3	10418,2
Emissions_directes_des_sources mobiles	1035534,8	1023217,1	16,3	31,3	12270,0
Emissions_directes_fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions_indirectes	276290,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total général</b>	<b>1866947,8</b>	<b>1567848,2</b>	<b>65,5</b>	<b>55,6</b>	<b>22688,3</b>
N° SIREN		337587422			
Données					
Type de donnée(liste déroulante)	Somme de kg eq. CO2	Somme de kg CO2	Somme de kg CH4	Somme de kg N2O	Somme de kg autres gaz
VMD Emissions_sources_fixes_de_combustion	679102,2	666106,2	60,5	30,0	12905,5
Emissions_directes_des_sources mobiles	8545376,8	8443675,3	130,8	258,0	101312,8
Emissions_directes_fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions_indirectes	437670,5	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>9662149,5</b>	<b>9109781,5</b>	<b>191,3</b>	<b>287,9</b>	<b>114218,3</b>

Les résultats de quantification des émissions de GES sur Atlantem et VM Distribution font apparaître une large contribution des déplacements (matériaux et personnes) sur l'impact carbone global de nos activités.

En conséquence, une réflexion basée sur un plan de diminution des émissions est désormais engagé sur ces activités.

